**Covid-19/Bulletin n°30**

**Mercredi, le 22 Avril 2020**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**COMITE MULTISECTORIEL DE LA RIPOSTE A LA PANDEMIE DU COVID-19 EN RDC (CMR COVID-19)**

**SECRETARIAT TECHNIQUE**

**Lutte contre le Coronavirus (COVID-19)**

OBJET : SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE COVID-19 à Kinshasa, en Ituri, au Nord et Sud-Kivu et au Kwilu AU 22 AVRIL 2020

Date : Mercredi, le 22 Avril 2020

• Depuis le début de l’épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul est de 377 cas confirmés. Au total, il y a eu 25 décès et 47 personnes guéries ;

• 156 cas suspects en cours d’investigation ;

• 18 nouveaux cas confirmés à Kinshasa;

• 2 nouvelles personnes sorties guéries ;

• Aucun nouveau décès parmi les cas confirmés ;

• 119 échantillons testés ;

• 208 patients en bonne évolution.

\*5 Provinces touchées :

• Kinshasa : 365 cas ;

• Nord-Kivu : 5 cas ;

• Sud-Kivu : 4 cas ;

• Ituri : 2 cas ;

• Kwilu : 1 cas.

\*Les zones de santé les plus touchées de Kinshasa :

1. Gombe : 93 cas

2. Binza Ozone : 68 cas

3. Limete : 39 cas

4. Binza météo : 22 cas

5. Lemba : 16 cas

6. Kintambo : 11 cas

7.

/!\ Les données présentées dans ce tableau sont susceptibles de changer ultérieurement, après investigations approfondies et après redistribution des cas et décès dans leurs zones de santé respectives.

Actualités

Des congolais en provenance de Dubaï de retour en RDC\*

• Près de 170 congolais en provenance de Dubaï sont retournés ce mercredi 22 avril 2020 à Kinshasa par l’aéroport de N’Djili ;

• Aussitôt arrivés, ils ont été soumis au contrôle sanitaire par les équipes de la surveillance au Point d’entrée avant d’être escortés par la section sécurité de la riposte vers un site d’hébergement choisi par les autorités sanitaires de la RDC ;

• Une nouvelle vague de Congolais rapatriés est attendue dans les heures qui suivent à Kinshasa ;

• Par ailleurs, les équipes de la riposte ont intensifié la supervision autour du respect des mesures barrières au niveau de la banque Accès situé dans la commune de Limete et de la morgue de l’Hôpital Saint Joseph. Dans cette morgue, les autorités militaires, dont des généraux qui étaient sur place ont obtempéré à l’ordre donné par un membre de la Section Sécurité pour respecter les mesures barrières ;

• Au Secrétariat technique de la riposte contre le Covid-19 en RDC, le Prof. Jean-Jacques Muyembe Tamfum a réceptionné un lot des concentrateurs d’oxygènes pour la prise en charge de cas modérés de Covid-19 ;

• Ces concentrateurs d’oxygène, trente-deux au total pour le premier lot, sont destinés aux structures sanitaires de prise en charge des cas de COVID-19. Selon le représentant du Fonds de Nations-Unis pour l’enfance (UNICEF), Edouard Beigbeder, une vingtaine de concentrateurs seront remis à cinq Hôpitaux de Kinshasa retenus pour la prise en charge de cette pathologie et le reste sera distribué dans les provinces touchées par cette pandémie ;

• Edouard Beigbeder a donc recommandé aux personnels soignants de continuer à faire leur travail de routine pendant cette période de crise sanitaire due au Covid-19 ;

• Bien avant, le Secrétaire technique du CMR COVID-19, le Prof. Muyembe, avait reçu le ministre de l’Enseignement primaire et secondaire avec qui ils se sont entretenus sur la possibilité du retour des élèves à l’école ;

• Ce même mercredi 22 avril 2020, le Prof. Jean-Jacques Muyembe a été nommé par ordonnance présidentielle, membre du Fonds de solidarité contre le Covid-19, dont Mgr. Fridolin Ambongo est nommé président avec comme second le Révérend André Bokundoa de l’Eglise du Christ au Congo (ECC) ;

• Ce fonds a été créé par le Chef de l’Etat, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo le 6 avril 2020 afin de mobiliser des moyens financiers en faveur du Covid-19 ;

• Les autres membres de ce fonds sont notamment Cheik Abdallah Mangala, représentant légal de la communauté islamique en RDC, pasteur Sony Kafuta, représentant des Eglises de reveil, Delphin Elebe représentant légal de l'église kimbanguiste et président de la Commission d'Integrité et Médiation Électorale (CIME), Marie Madeleine Kalala, Roger Kamba, coordonnateur de la Task force de la présidence contre le Covid-19, Patrick Nguku, Patient Bashombe et Yvon Tshizungu.\_\*

Pour rappel, les recommandations du Président de la République démocratique du Congo contre Covid-19\* :

\*Pour l’accès au territoire congolais :

1. Suspension, jusqu’à nouvel ordre, dès le 20 mars 2020, de tous les vols en provenance des pays à risque et des pays de transit. Seuls les avions et les navires cargos et autres moyens de transport frets seront autorisés à accéder au territoire national et leurs personnels soumis aux contrôles ;

2. Report des voyages à destination de la République Démocratique du Congo de tous les passagers résidant dans les pays à risque jusqu’à nouvel ordre ;

3. Imposition à tous les passagers, à leur arrivée aux frontières nationales, de remplir une fiche de renseignements et de se soumettre, sans exception, à l’obligation de lavage des mains et du prélèvement de la température ;

4. Imposition d’une mise en quarantaine de 14 jours maximum à toute personne suspectée à l’issue du test de température, pour un examen approfondi et au besoin d’interner, dans les hôpitaux prévus à cet effet, les personnes qui seront testées positives ;

5. Dotation de tous les postes d’entrée maritime, fluviale, lacustre et terrestre du territoire national du même dispositif de surveillance pour renforcer le contrôle des passagers en provenance de l’étranger ;

6. Soumission systématiquement des personnes en partance de Kinshasa vers les différentes Provinces de la RDC aux mesures de contrôle dans le but d’éviter la propagation de cette pandémie sur le reste de notre pays.

\*Pour les rassemblements des personnes :

1. Interdiction de tous rassemblements, réunions, célébrations, de plus de 20 personnes sur les lieux publics en dehors du domicile familial ;

2. Fermeture des écoles, des universités, des instituts supérieurs officiels et privés sur l’ensemble du territoire national à partir du 19 mars 2020 pour une durée de 4 semaines ;

3. Suspension de tous les cultes pour une période de 4 semaines à compter à patir du 19 mars 2020 ;

4. Suspension des activités sportives dans les stades et autres lieux de regroupement sportif jusqu’à nouvel ordre;

5. Interdiction, jusqu’à nouvel ordre, de l’ouverture des discothèques, bars, cafés, terrasses et restaurants ;

6. Interdiction de l’organisation des deuils dans les salles et les domiciles. Les dépouilles mortelles seront conduites directement de la morgue jusqu’au lieu d’inhumation et en nombre restreint d’accompagnateurs;

7. Prise en charge aux frais du Gouvernement tous les cas testés positifs sur l’ensemble du territoire.

https://mailchi.mp/67cd1ec0e308/covid-19-bulletin-n-30-du-mercredi-22-avril-3918841

Pour tous contacts :

- Le Prof. Steve AHUKA MUNDEKE

Expert au Secrétariat technique du Comité multisectoriel de la Riposte Covid-19 en RDC (ST/CMR Covid-19)

- Miphy BUATA ELEKE

Chargée de communication au ST/CMR Covid-19

+243 815183977 buatamiphy@gmail.com